

E-facturation TAS

Entièrement numérique. 100 % conforme.
Prêt pour 2026.



Peppol



TAS prend en charge l'ensemble du processus d'e-facturation conformément aux obligations Peppol, y compris la validation, l'envoi, la réception et le suivi des factures, le tout directement depuis votre environnement de travail habituel.

Plus besoin d'actions manuelles ni d'outils séparés : vous continuez à travailler dans TAS comme d'habitude, pendant que la facturation électronique est traitée automatiquement en arrière-plan.

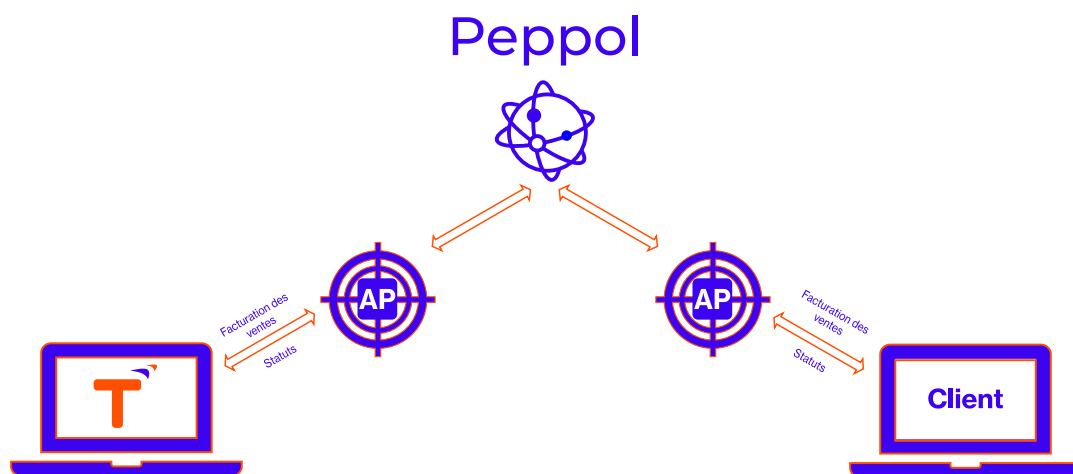
Intéressé ? Contactez-nous via :

sales@tas-tms.com or

E-facturation TAS : plus aucun souci avec Peppol

Le gouvernement belge rend la facturation électronique obligatoire pour toutes les entreprises B2B à partir du 1er janvier 2026. Cela signifie que les factures ne seront plus échangées au format PDF, mais via le réseau Peppol.

Et TAS est prêt pour cette évolution !



Aucun logiciel supplémentaire nécessaire. Vous créez vos factures comme d'habitude, TAS s'occupe du reste.

Simple. Efficace. L'e-facturation avec TAS.

- Entièrement intégré dans TAS
- Conforme à Peppol et à la législation belge
- Validation et envoi automatiques
- Traitement plus rapide, moins d'erreurs
- Suivi en temps réel et statut à jour

Intéressé ? Contactez-nous via :

sales@tas-tms.com or
www.tas-tms.com